

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DÉCEMBRE 2011 À 19 h 00**

L'an deux mil onze, le lundi 12 décembre, à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 06 décembre 2011, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joël ARNAUD, Maire-Adjoint.

**PRÉSENTS** : J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLÉMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU et MG de SAMIE.

**ABSENT EXCUSÉ** : JP VELEZ (qui a donné pouvoir à S. MAZUREAU)

Madame Aline CLEMOT a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 25 octobre 2011 a été approuvé à l'unanimité.

**2011/12/01 - PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML-PFIS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE « POMPES FUNÈBRES DES COMMUNES ASSOCIÉES DE LA RÉGION DE SAINT BRIEUC », SIGLE « PFCA ».**

Lors de sa séance du 18 octobre 2011 le conseil municipal de la ville de St Brieuc a approuvé la création de la Société d'Économie Mixte locale "Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région de St Brieuc au capital de 800 000 € (1 600 actions à 500 €) dont l'objet social est la création et la gestion des équipements funéraires et de tous les services et prestations y afférents.

Le capital social de cette SEM sera détenu à 82,5 % par les communes associées de la région de St Brieuc. Les actionnaires privés seront des banques, des mutuelles et organismes mutualistes et des SEM du secteur funéraire.

Le conseil d'administration de la SEML-PFIS souhaite participer au capital social de cette SEM en création à hauteur de 1000 € (2 actions à 500 €), soit 0,13 % du capital.

Cette prise de participation permettra de renforcer l'appartenance de la SEML-PFIS au réseau de « l'Union du Pôle Funéraire Public » qui constitue un lieu d'échange, d'entraide, de formation et d'intervention dans le cadre de l'évaluation de la législation funéraire.

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

–autorise la prise de participation de la SEML des Pompes Funèbres Intercommunales de Saintonge au capital de la SEML de Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région de St Brieuc à hauteur de 1000 € soit 0,13% du capital.

–autorise ses représentants au conseil d'administration de la SEML-PFIS à voter en faveur de cette prise de participation.

## 2011/12/02 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE TENNIS

Monsieur l'Adjoint au Maire fait part à l'assemblée du mauvais état du terrain de tennis le plus ancien qui avait fait l'objet d'une reconstruction en 1995. En plus des travaux de restructuration, il propose au conseil la construction d'un mur d'entraînement. A cet effet, des devis ont été demandés pour un montant total de 16 174,50 € HT. Cette opération peut être éligible à subventions.

Le calendrier d'exécution pourrait être mars 2012 pour la construction du mur et deuxième quinzaine de juin 2012 pour la remise en état de la surface de jeu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- d'engager les travaux,
- de prévoir au budget 2012 le montant de la dépense, soit 19 344,70 € TTC,
- de présenter les demandes de subvention suivantes :
  - État/DETR : 25 + 6 % du HT, soit 5 014 €
  - Conseil Régional, 9,28 % minimum DU HT, soit 1 500 €
  - Conseil Général, 25 % du HT, soit 4 044 €

et charge Monsieur l'Adjoint au Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

## 2011/12/03 - DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA LIBÉRALISATION DE LA PLANTATION DE LA VIGNE

**Considérant** la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant** que la plantation de vignes est régulée dans certains États membres depuis les années 1930 et dans l' Union européenne depuis les années 1970 ;

**Considérant** que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

**Considérant** les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

**Considérant** les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

**Considérant** que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production,

**Considérant** que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

**Considérant** les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment des jeunes sur leur proche avenir ;

**Considérant** que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des

exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

**Considérant** que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

**Considérant** le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

**Nous, élus de ROUFFIAC, à l'unanimité,**

**Demandons** au gouvernement et au Chef de l'État de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques États membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

**Invitons** le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

**Demandons** à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

**Appelons** le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

**Invitons** les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

### **2011/12/04 - TARIFS ESPACE SAINTONGE 2012**

Les tarifs de location de salle n'ont pas été revalorisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Compte tenu de l'augmentation du prix du gaz, il convient de les augmenter d'environ 10 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

–d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

–d'appliquer les tarifs 2011 à toute personne ayant procédé à une réservation avant le 15 décembre 2011

cf tableau en annexe.

### **2011/12/05 - PROGRAMME VOIRIE 2012**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au conseil que les Voies Communales 101 et 109, peu structurées et insuffisamment calibrées, ont aussi subi de fortes dégradations structurelles dues au trafic parasite généré suite à la fermeture des Passages à Niveau 3 et 4.

Un devis a été demandé à la SOPOTP de Pons pour une restructuration partielle de ces voies, le montant de ces travaux s'élève à 17 973,50 € HT.

Le budget communal ne pourra pas y satisfaire intégralement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite une participation du Conseil Général de 75 %, la somme restant due sera prise en charge sur les fonds propres de la commune, et charge Monsieur l'Adjoint au Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2011/12/06 - AIRE DE LOISIRS (Compte rendu projet et saison 2012)**

Une réunion des différents intervenants s'est tenue à la sous-préfecture début novembre. Après diverses tergiversations, il a été convenu d'intituler le projet « Sports et loisirs de plein air avec terrain de pétanque », ainsi la construction de tous les bâtiments est acceptée pour une superficie de 90 m<sup>2</sup> à condition que toute la structure soit démontable et que la dalle de béton ne dépasse pas plus de 20 cm du point de référence. La livraison du nouveau bâtiment est prévue pour avril 2013. Il conviendra, auparavant, de trouver une solution pour le stockage des éléments démontés.

**SAISON 2012** : 2 candidats ont postulé : Antoine FRANÇOIS, le gérant des années précédentes et Gilles ORNSTEIN du Relais de Montils (qui a l'extension de sa licence 4). Ce dernier a émis quelques exigences qui ont été refusées à l'unanimité par le conseil, les conditions seront identiques à celles pratiquées précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (5 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 abstentions) a retenu la candidature d'Antoine FRANÇOIS. A l'unanimité, le montant du loyer, pour la saison 2012, a été fixé à 3 000 € et Monsieur le Maire-adjoint est chargé de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2011/12/07 - CONVENTION FINANCEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC : CHARPENTIÈRES**

Monsieur le Maire-adjoint rappelle au conseil la mise en place de l'éclairage public à Charpentières, travaux effectués par le SDEER en 2010. Le coût des travaux s'élève à 15 034,73 € dont 50 % pris en charge par le SDEER. Nous avons la possibilité de verser notre part, soit 7 517,36 €, en 5 annuités (de 2012 à 2016), sans intérêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le remboursement de la dette en 5 annuités, de 2012 à 2016,
- charge Monsieur le Maire-adjoint de signer tout document relatif à cette affaire,
- prévoira la dépense aux budgets primitifs de 2012 à 2016.

### **2011/12/08 - COURRIER DU PRÉSIDENT DU SÉNAT**

Le courrier du Président du Sénat a été remis à chacun.

### **2011/12/09 - QUESTIONS DIVERSES**

- Il n'y a pas de signalétique « Chambres d'Hôtes » à l'entrée de la commune : comment peut-on y remédier et qui prend en charge le financement ?
- Les vœux au personnel : mardi 10 janvier à 18 h 30 à ST SEVER.
- Le 6 décembre, l'accès au cimetière a été interdit pour exhumations.
- Syndicat des Eaux : JM BOYER fait le compte rendu de la réunion du 8 décembre. Une réunion extraordinaire se tiendra le 17 février pour la révision des statuts.
- Commission Tourisme : MG de SAMIE rend compte de la réunion de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Signatures

~~J. TISSANDIER~~

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E GUELIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

S. MAZUREAU p/JP VELEZ